



54^e CONSEIL DIRECTEUR

67^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 28 septembre au 2 octobre 2015

Point 7.5 de l'ordre du jour provisoire

CD54/INF/5

10 juillet 2015

Original: espagnol

E. L'INSUFFISANCE RÉNALE CHRONIQUE DANS LES COMMUNAUTÉS AGRICOLES EN AMÉRIQUE CENTRALE

Antécédents

1. Au cours des deux dernières décennies, la sous-région d'Amérique centrale a notifié un nombre croissant de cas de personnes souffrant d'insuffisance rénale chronique et qui en meurent. Parmi ces cas, un type d'insuffisance rénale chronique a été notifié, dont l'étiologie n'est pas liée aux causes les plus fréquentes de cette maladie comme le sont le diabète sucré et l'hypertension artérielle. Ce type d'insuffisance rénale chronique, non traditionnelle ou due à des causes non traditionnelles ou encore inconnues, présente une fréquence plus importante que celle observée dans la Région des Amériques et sa tendance est à la hausse (1). Reconnaisant cette situation, les États Membres de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) ont adopté la résolution [CD52.R10](#) (2013) *L'insuffisance rénale chronique dans les communautés agricoles en Amérique centrale*¹ au cours de leur 52^e Conseil directeur (2). Le présent rapport offre une synthèse des progrès accomplis dans l'exécution de cette résolution.

Analyse des progrès accomplis

2. Des progrès ont été faits dans la définition des cas cliniques et des cas épidémiologiques d'insuffisance rénale chronique de causes non traditionnelles, ainsi que dans l'établissement de mécanismes fonctionnels pour renforcer la surveillance épidémiologique. L'OPS – en collaboration avec les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis (CDC), la Société latino-américaine de néphrologie et d'hypertension (SLANH), le Secrétariat exécutif du Conseil des ministres de la santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine (SE-COMISCA) et des représentants des ministères de la Santé des pays d'Amérique centrale – a élaboré une proposition de définition de cas pour la surveillance épidémiologique et de cas clinique, et il a, entre autres, été procédé à la révision du document sur l'harmonisation des procédures pour améliorer la notification et la qualité du registre des décès dus à

¹ Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama.

l'insuffisance rénale chronique. Le Réseau d'Amérique latine et des Caraïbes pour le renforcement des systèmes d'information sanitaire (RELAC SIS) de l'OPS/OMS a obtenu une amélioration de la couverture et de la qualité de l'information sur la mortalité, la normalisation des définitions et l'élaboration d'une proposition pour la mise en œuvre des nouveaux codes qui figurent dans la Classification internationale des maladies, 11^e version (CIM-11).

3. Même s'il n'a pas été possible d'obtenir un consensus pour la formulation du programme régional de recherches, les pays ont fait des progrès dans la réalisation d'études, la publication d'articles et l'incorporation de l'insuffisance rénale chronique de causes non traditionnelles dans leur programme national de recherches et la participation aux recherches. *MEDICC Review (International Journal of Cuban Health and Medicine)* a consacré un numéro spécial au thème (3). Au cours de cette période, il y a eu un renforcement de la collaboration entre le Bureau sanitaire panaméricain (le Bureau) et les Centres collaborateurs de l'OPS/OMS pour la santé et la sécurité au travail et la santé environnementale,² visant à inclure l'insuffisance rénale chronique de causes non traditionnelles dans le cadre de leurs activités d'appui. Un réseau de collaboration a également été constitué pour la recherche sur l'épidémie : le Consortium de l'épidémie de néphropathie en Amérique centrale et au Mexique (CENCAM) (4). Jusqu'à maintenant, bien que l'étiologie demeure inconnue, la communauté scientifique est arrivée à un consensus sur la caractérisation de la maladie, en considérant que l'insuffisance rénale chronique de causes non traditionnelles est de type essentiellement professionnel et qu'il est par conséquent indispensable de renforcer la promotion de la santé et de la sécurité au travail et de la santé environnementale pour arriver à prévenir la maladie.

4. Les avancées réalisées en matière de santé environnementale et de santé et sécurité au travail sont limitées mais il convient de mettre en évidence l'actualisation du cadre juridique pour le contrôle des pesticides au Salvador, qui a interdit l'utilisation de 53 ingrédients actifs de haute toxicité (5), et l'adoption au Guatemala du nouveau règlement national sur la santé et la sécurité au travail, qui inclut des aspects concernant la prévention de l'insuffisance rénale chronique de causes non traditionnelles (6). Le Guatemala travaille également sur la modification du règlement pour la gestion des pesticides faits maison.

5. Les pays ont réalisé des activités de formation en matière d'approche intersectorielle des risques liés à l'environnement, de toxicologie clinique et de méthodes d'évaluation des risques. Conjointement avec les Centres collaborateurs susmentionnés de l'OPS/OMS pour la santé et la sécurité au travail et la santé environnementale, le Bureau travaille à l'élaboration de protocoles pour l'analyse de situation et la mise en œuvre d'interventions préventives et correctives sur le milieu de travail. En outre, le Bureau a

² L'Institut régional d'études sur les substances toxiques (IRET), Costa Rica ; l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Canada ; les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) et leur Institut national de la santé et de la sécurité au travail (NIOSH), États-Unis.

établi un cours en ligne avec des experts régionaux sur le diagnostic, le traitement et la prévention des intoxications aiguës causées par les pesticides (7).

6. Certaines avancées ont eu lieu en matière d'incorporation de soins intégrés dans les services de santé, notamment pour l'élaboration de guides de soins cliniques pour les patients souffrant d'insuffisance rénale chronique au premier niveau de soins, la mise à jour des normes nationales et le développement de services de prévention et de soins intégrés de l'insuffisance rénale chronique, avec un accent sur le premier niveau de soins. Deux pays, El Salvador et le Nicaragua, ont signalé des avancées dans l'établissement de cadres juridiques et réglementaires pour le don et la transplantation d'organes et de tissus.

7. Le Bureau a procédé à une révision des médicaments essentiels et des technologies pour le traitement de l'insuffisance rénale chronique aux fins de leur inclusion possible dans la liste du Fonds stratégique de l'OPS (8). L'OPS a consolidé la demande de ces médicaments; cependant, à l'exception de l'insuline, les États Membres n'ont pas eu recours au Fonds pour acquérir ces médicaments.

8. Le Bureau a poursuivi ses efforts de coopération technique pour inclure le thème de l'accès aux transplantations, et de leur couverture, pour le traitement de l'insuffisance rénale chronique, y compris lors de la réunion de haut niveau du Réseau/Conseil ibéro-américain de dons et transplantations, tenue au Panama en novembre 2014, ainsi que des XXXVIII^e et XL^e réunions du COMISCA, tenues au Costa Rica et en République dominicaine en juin 2013 et juin 2014, respectivement.

Mesures nécessaires pour améliorer la situation

9. Il est important d'achever, de toute urgence, la formulation du programme régional de recherches en la matière et d'identifier les ressources pour réaliser deux types d'études clés afin de guider les efforts de prévention : *a)* études de l'étiologie, *b)* études de la recherche opérationnelle sur l'efficacité des interventions.

10. Il est crucial qu'une fois qu'un accord sera obtenu sur les définitions de cas pour la surveillance de l'insuffisance rénale chronique de causes non traditionnelles (cas suspect, cas clinique et la codification de la mortalité), les pays développent et utilisent une plateforme standardisée de surveillance et partagent périodiquement l'information sur la surveillance convenue. De plus, il est nécessaire de poursuivre les efforts relatifs au développement et au renforcement des registres de dialyse et de transplantation rénale, et de renforcer la surveillance de la santé environnementale et de la santé et de la sécurité au travail.

11. Les États Membres doivent effectuer, le plus tôt possible, une analyse de la réponse globale à l'insuffisance rénale chronique à partir de l'engagement établi afin de progresser vers un accès universel à la santé et à la couverture sanitaire universelle. Il est nécessaire d'analyser comment l'insuffisance rénale chronique s'incorpore dans

l'ensemble des services intégrés universels, en prenant en considération non seulement les soins cliniques de la maladie mais aussi la promotion et la prévention.

12. L'insuffisance rénale chronique de causes non traditionnelles étant de type essentiellement professionnel, il faut une action intersectorielle immédiate pour aborder les facteurs de risque et les déterminants sociaux de la santé clairement liés à ce problème et identifier les actions qui facilitent la promotion de la santé environnementale et de la santé et de la sécurité au travail afin d'arriver à prévenir la maladie.

13. Les estimations disponibles indiquent que le coût de traitement de l'insuffisance rénale chronique est très élevé et que le financement et la durabilité des services de santé seront influencés en grande partie par la capacité des pays de mettre en pratique des mesures de prévention de l'insuffisance rénale chronique. Le coût estimé de la dialyse par patient oscille entre US\$ 355³ et \$2249 dans le secteur public (9) et le coût mensuel des immunosuppresseurs par patient receveur d'organe est de \$725 à \$4250 (9). Dans ces pays, la dépense totale (publique et privée) de santé par habitant oscille entre \$144 et \$951, et la dépense de santé du gouvernement par habitant oscille entre \$78 et \$710 (10). Il est nécessaire de réaliser des études de coûts-avantages pour apporter des informations aux processus d'expansion et de durabilité de l'accès au traitement, ainsi que pour explorer des options permettant de négocier de meilleurs prix, dans le contexte des plans et politiques de santé des pays.

14. Il est nécessaire de renforcer la capacité d'intervention des niveaux locaux pour les soins intégrés de l'insuffisance rénale chronique, y compris une capacité renforcée des ressources humaines pour la gestion de la dialyse péritonéale et de l'hémodialyse, les protocoles de soins et les interventions en santé mentale, afin de soutenir non seulement les patients mais aussi leur milieu familial.

Mesure à prendre par le Conseil directeur

15. Le Conseil directeur est invité à prendre note du présent rapport de situation et à formuler les recommandations qu'il jugera appropriées.

Références

1. Organisation panaméricaine de la Santé. L'insuffisance rénale chronique dans les communautés agricoles en Amérique centrale [Internet] 52^e Conseil directeur, 65^e Session du Comité Régional de l'OMS pour les Amériques; du 30 septembre au 4 octobre 2013; Washington (DC), États-Unis. Washington (DC): OPS; 2013 (document CD52/8) [consulté le 15 janvier 2015]. Disponible sur : http://www.paho.org/hq/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=22779&Itemid=270&lang=fr

³ Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.

2. Organisation panaméricaine de la Santé. L'insuffisance rénale chronique dans les communautés agricoles en Amérique centrale [Internet]. 52^e Conseil directeur, 65^e Session du Comité Régional de l'OMS pour les Amériques; du 30 septembre au 4 octobre 2013; Washington (DC), États-Unis. Washington (DC): OPS; 2013 (résolution CD52.R10) [consulté le 15 janvier 2015]. Disponible sur : <http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/168019/3/CD52-R10-fra.pdf?ua=1>
3. Enfermedad renal crónica azota comunidades agrícolas *MEDICC Review* [Internet]. avril 2014 [consulté le 15 janvier 2015]; Selections 2013, avril 2014. Disponible en anglais et espagnol sur: <http://www.medicc.org/mediccreview/index.php?issue=32>
4. Consortium for the Epidemic of Nephropathy in Central America and Mexico. Mesoamerican Nephropathy of unknown origin. Costa Rica: CENCAM; 2012 [consulté le 15 janvier 2015]. Disponible en anglais sur: <http://www.regionalnephropathy.org/>
5. Decreto 453, Ley sobre Control de Pesticidas, Fertilizantes y Productos para uso agropecuario. Ministerio de Agricultura y Ganadería. El Salvador. 2014. En attente de publication.
6. Reglamento nacional de salud y seguridad laboral. Acuerdo Gubernativo número 229-2014. Diario de Centro América. Guatemala, 2014. [consulté le 15 janvier 2015]. Disponible en espagnol sur: <http://elexsa.com/assets/2013/11/Acuerdo-Gubernativo-N%C3%BAmero-229-2014.pdf>
7. Organización Panamericana de la Salud; Campus Virtual de Salud Pública. Curso virtual con expertos/as regionales sobre diagnóstico, tratamiento y prevención de las intoxicaciones agudas por plaguicidas, versión 2015 [Internet]. Washington (DC): OPS y CVSP; 2015 [consulté le 12 janvier 2015]. Disponible en espagnol sur : <http://www.campusvirtualsp.org/?q=es/node/10406/>
8. Organización Panamericana de la Salud. Fondo estratégico de la OPS [Internet]. Washington (DC): OPS, Departamento de Sistemas y Servicios de Salud, Unidad de Medicamentos y Tecnologías Sanitarias; 2014 [mis à jour le 23 juillet 2014; consulté le 12 janvier 2015]. Disponible en anglais et espagnol sur : http://www.paho.org/hq/index.php?option=com_content&view=category&id=1159&layout=blog&Itemid=452&lang=es
9. Sistema de la Integración Centroamericana. Costos de diálisis e inmunosupresores. En: Donación y trasplante de órganos y tejidos humanos. XXXVIII Reunión Ordinaria del Consejo de Ministerios de Salud de Centroamérica y República Dominicana; San José, Costa Rica; 27 y 28 de junio del 2013. San José: SICA/COMISCA; 2013.

10. World Health Organization. Global Health Expenditure Database [Internet]. Genève: OMS; c2014 [consulté le 9 janvier 2015]. Disponible en anglais sur: <http://apps.who.int/nha/database/Select/Indicators/fr>

- - -